

## L'Église Méthodiste Libre au Canada

### Formulaire des Résolutions pour la Conférence Générale

Le Manuel de l'Église Méthodiste Libre au Canada stipule que ... ***“une société/église locale ou un membre individuel d'une église locale, a le droit de soumettre des résolutions à la Conférence Générale et d'être pleinement entendu. Ces résolutions doivent être soumises par un membre de la Conférence Générale et sont sujettes aux règlements de cette même conférence”*** (Par 410.5). La Commission d'études sur la doctrine agit comme un Comité de la Conférence Générale chargé des résolutions, en vue d'évaluer et de donner des directives pour le traitement des résolutions.

**Date limite:** Toutes les résolutions doivent être soumises avant le **26 février 2020**.

**Format:** Les résolutions sont mieux comprises lorsque la justification est fournie. Pour cette raison, veuillez décrire votre résolution en utilisant le format officiel “attendu que.... par conséquent” des règles de procédure de Roberts.

*Attendu que:*

*Attendu que:*

*Attendu que:*

*Par conséquent, qu'il soit résolu*

**Proposé par:** \_\_\_\_\_  
Le nom du membre ou le nom de la société/de l'église locale

**Le sponsor:** \_\_\_\_\_  
Un membre de la Conférence Générale Canadienne introduisant la résolution  
(c-à-d. le Ministre ou le Délégué)

**Veillez envoyer s'il vous plaît vos résolutions à:**

Kalesha Peters  
Église Méthodiste Libre au Canada  
4315 Village Centre Court  
Mississauga, ON L4Z 1S2  
905-848-2603/ fax  
kalesha.peters@fmcic.ca